



BARÈME D'HONORAIRES

CML ATLANTIQUE

SARL au capital de 10 000 € - RCS La Roche Sur Yon 878 505 825

Siège social : 94 Quai de la République 85800 SAINT GILLES CROIX DE VIE

Tel : 02 28 10 98 11 - E-mail : saintgillescroixdevie@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 1^{er} Janvier 2025

Honoraires de transaction :

Prix de vente	Honoraires TTC
De 0 à 99.999 €	8 480 €
+ De 100.000 à 200.000 €	+ 5 %
+ De 200.001 à 300.000 €	+ 4 %
+ au-delà de 300.001 €	+ 2 %

Montants maximum – les tranches sont cumulatives.

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Honoraires de transaction « garage » et « parking » : 3.480 € TTC à la charge de l'acquéreur

Honoraires de transaction « immeuble commercial » et « fonds de commerce » : 8 % TTC du prix de vente à la charge de l'acquéreur.

Cas Particuliers :

Vente interactive : Les honoraires au titre d'un mandat commercialisé en vente interactive seront obligatoirement à la charge du vendeur.

Honoraires au titre d'un **mandat de recherche** pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une **délégation de mandat** :

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.

Autres prestations

Avis de valeur : offert

Pré état daté : 150 € TTC à la charge du vendeur

État des risques et pollution (ERP) : 30 € TTC à la charge du vendeur

*honoraires applicable uniquement lorsque l'agence prend en charge la constitution, la rédaction et la signature du compromis de vente.

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 :

	Charge bailleur	Charge locataire
Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail + Etat des lieux d'entrée	1 mois de loyer charges comprises	1 mois de loyer charges comprises dans la limite du barème de la Loi Alur (8€/m ² + 3€/m ²)
Entremise et négociation	20% TTC du loyer mensuel hors charges	

Honoraires pour les autres types de baux :

	Charge bailleur	Charge locataire
Bail d'habitation « temporaire » (hors résidence principale) : bail saisonnier ou mobilité	<u>Frais de création du dossier (à la signature du 1^{er} bail) :</u> 300 € TTC <u>Rédaction du bail :</u> 120 € TTC <u>Etat des lieux d'entrée :</u> 3 € TTC / m ² de surface habitable	<u>Rédaction du bail :</u> 120 € TTC <u>Etat des lieux d'entrée :</u> 3 € TTC / m ² de surface habitable
Bail professionnel ou commercial		12% HT du loyer annuel et hors charges (Visite, constitution du dossier, entremise) +3% HT du loyer annuel si bail rédigé par l'agence
Bail stationnement (parking, garage...)	1 mois de loyer charges comprises	1 mois de loyer charges comprises
Rédaction d'un bail seul	200 € TTC	100 € TTC
Rédaction d'un avenant au bail à la demande du locataire		150 € TTC

Honoraires d'état des lieux de sortie :

	Charge bailleur	Charge locataire
Etat des lieux de sortie bail nu, meublé, commercial, professionnel ou stationnement	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 3 € TTC / m ² de surface (louée, utile ou habitable)	
Etat des lieux via commissaire de justice	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire

Autres prestations :

Avis de valeur locative : offert

État des risques et pollution (ERP) : 30 € TTC à la charge du bailleur

FAVORIZ

Agence Laforêt SAINT GILLES CROIX DE VIE - CHALLANS
Annexe au mandat de gestion



**PACK
ESSENTIEL**
6,5 % TTC*



**PACK
PRIVILEGE**
8 % TTC*

Prestations initiales :

Etablissement et envoi des avis d'échéances et quittances de loyer	✓	✓
Quittancement et gestion des encaissements de loyer, charges et dépôt de garantie	✓	✓
Etablissement et envoi des comptes rendus de gestion	✓	✓
Révision du montant des loyers en fonction de l'évolution des indices de référence	✓	✓
Contrôle des attestations d'assurance et contrats d'entretien du locataire	✓	✓
Régularisation des charges annuelles	✓	✓
Etat des lieux et décompte de sortie	✓	✓
Rédaction d'actes (avenant, renouvellement des baux)	✓	✓
Vérification de l'état du bien géré à chaque remise en location	✓	✓
Commande et suivi des diagnostics techniques obligatoires (hors frais de diagnostics)	✓	✓
Gestion et suivi des congés locataires/mandant (hors frais de commissaire de justice)	✓	✓
Gestion des impayés/dégradations/non-respect des obligations (hors frais de procédure)	✓	✓

Prestations annexes :

Extranet (visibilité du compte bailleur et mise à dispo de documents)	1,50 € / mois	✓
Gestion technique travaux bailleur inférieurs à 300 € : faire exécuter et suivre les travaux	25 € / facture	✓
Gestion travaux spécifiques (rénovation énergétique) : faire exécuter et suivre les travaux	3 % des travaux	✓
Gestion et suivi des sinistres : Déclaration, devis, suivi travaux, indemnisation	150 € / sinistre	✓
Règlement des charges de copropriété (sous réserve de fonds disponibles)	10 € / appel	✓
Règlement des factures et taxes diverses (sous réserve de fonds disponibles)	10 € / facture	✓
Visite conseil (pré état des lieux de sortie)	50 €	✓
Gestion technique travaux bailleur supérieurs à 300 € : faire exécuter et suivre les travaux	5 % des travaux	✓
Monopropriété : visite des parties communes (fréquence à déterminer au mandat)	100 €	✓
Etablissement document d'aide à la déclaration de TVA (monopropriété et SCI sur devis)	50 €	✓
Constitution du dossier type ANAH	200 €	✓
Représentation commission départementale de conciliation (préparation dossier + audience)	150 €	✓
Etablissement du document d'aide à la déclaration des revenus fonciers (monopropriété et SCI sur devis)	50 €	50 €
Représentation en Assemblée Générale	75 € / heure	75 € / heure

Nos produits d'assurances :

Assurance contre les risques locatifs (loyers impayés et détériorations immobilières)	2.50 %	2.50 %
Assurance propriétaire non occupant (PNO)	X	X
Assurance multirisques habitation locataire (MRH)	X	X

* : % TTC facturé sur la totalité des encaissements, le cout du pack est à la charge du mandant.

Tous les tarifs indiqués sont TTC

N° TVA intra-communautaire : FR36878505825 **Titres professionnels** : Agent immobilier **Carte professionnelle** n° CPI 8501 2019 000 043 856 délivrée par la CCI de La Roche Sur Yon 85000, 16 rue Olivier de Clisson **Activités** : Transaction et Gestion **Garantie financière Transaction et Gestion** : SMA SA 8 Rue Louis Armand 75738 PARIS Cedex 15 Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.